

Le travail féminin et la crise actuelle : [1ère partie]

Autor(en): **L.H.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 448

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale

de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Travaille à toute heure, payé ou non, veille seulement à travailler et tu n'échapperas pas à la récompense ; que ton travail soit délicat ou rude, que tu sèmes du blé ou écrives des poèmes, pourvu que ce soit un travail honnête, exécuté avec ta propre approbation, il obtiendra une récompense matérielle et morale. La récompense d'une chose bien faite, c'est de l'avoir faite.

EMERSON.

Avant le Congrès d'Istanbul



Cliché Mouvement Féministe

LATIFE BEKIR

Présidente de l'Union des Femmes turques et l'une des principales organisatrices du Congrès suffragiste international.

Lire en 2^{me} page :

In Memoriam : M^{lle} Elisabeth Bernoulli, Antoinette QUINCHÉ, avocate ; *Caserie juridique*, Le cortège des femmes pour la paix à Aberdeen.

En 3^{me} et 4^{me} pages :

E. Gb. : La démission de Mrs. Corbett Ashby comme déléguée britannique à la Conférence du Désarmement.
I. DEBRAN : En voyage : Femmes américaines. Les Expositions. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton :

Dr. Else KUHN : Le premier roman féministe allemand il y a cent ans. Glané dans la presse. Que tissons-nous ? Publications reçues.

Le travail féminin et la crise actuelle

La « Commission de Crise », constituée par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour le Suffrage féminin, pour répondre aux attaques portées actuellement contre le travail féminin, vient de mettre à jour dernièrement un précis, surtout destiné à l'orientation de conférencières, mais qui constitue aussi un document utile pour toutes celles que préoccupe cette épineuse et intéressante question¹. En effet, les différents chapitres de ce document, en outre de leur très grand mérite de ne traiter que de choses longuement étudiées, d'étayer de chiffres toutes leurs constatations, ont également celui de faire justice des accusations de gens à vues courtes et étroites. De ces gens qui, sans avoir rien examiné à fond, décident *a priori* que le travail des femmes est l'une des causes, sinon la cause essentielle, du chômage et de la crise. Et on ne le répètera jamais assez haut : ce n'est pas le travail de la femme qui est cause de la situation actuelle. Le problème est plus complexe et moins facile à résoudre que cela.

I.

Quel est d'abord l'état du travail professionnel féminin dans notre pays ?

M^{lle} Gagg-Schwarz, Dr. és sciences écono-

¹ On peut se procurer ce document ronéographié auprès de l'Office suisse des Professions féminines, Schanzengraben, 29, Zurich. Les divers chapitres, qui seront analysés dans nos colonnes sont dus à M^{lle} et M^{lle} Gagg-Schwarz, Emilie Gourd, Alice Pestalozzi, M. Banninger, E. Balsiger Tobler, et Agnes Jucker. Sauf celui de M^{lle} Gourd, tous sont rédigés en allemand.

miques, répond à cette question que le travail féminin représente le tiers de tout le travail professionnel pendant les cinq dernières années. En 1888, on comptait déjà que le 33 % de la main-d'œuvre totale était une main-d'œuvre féminine ; en 1932, c'était le 32 % seulement. Le travail féminin ne s'est donc pas développé jusqu'à devenir un danger et une redoutable concurrence pour celui de l'homme, comme tant de personnes l'affirment, et cette accusation est absolument injustifiée.

Le nombre des femmes qui travaillent à la campagne est presque aussi grand que celui des travailleuses de l'industrie, du commerce et des métiers. 395.176 femmes sont occupées constamment ou occasionnellement à la campagne ; 417.582 travaillent dans l'industrie. Proportionnellement, en 1929, sur cent femmes qui travaillent : 45 sont à la campagne ; 30, dans l'industrie et les métiers ; 11, dans l'hôtellerie ; 10, dans le commerce ; 1, dans les transports ; 3 ont d'autres occupations. D'après la statistique fédérale de 1920, les femmes occupées dans l'administration, la justice, les sciences, les arts, représentent à peine le 4 % des femmes exerçant une profession.

On remarque par contre que le travail des femmes, s'il ne marque pas de progrès quantitatif, en marque un qualitatif, au cours de ces dernières années. En 1905, il n'y avait que 10 femmes, propriétaires d'industrie, et il y en a 16 en 1929 ; de même pour les chefs d'exploitation : 6 contre une ; dans le haut personnel de bureau : 17 contre 4, etc.

(La suite en 3^e page.)

L. H. P.

Jugement sévère... peut-être juste ?

Notre confrère anglais, *The Vote*, reproduisant une note parue dans nos colonnes, à l'occasion du plébiscite de la Sarre, note dans laquelle nous faisons remarquer que des femmes participaient tout naturellement à ce vote sur lequel le monde entier avait les yeux fixés, alors qu'en France comme chez nous, on nous jouait trop ignorantes, ou trop sentimentales, ou trop influençables, pour choisir un conseiller municipal dans un village, — notre confrère ajoute ce commentaire sévère, mais, hélas ! peut-être juste :

« Il n'est pas étonnant que nos amies suisses et françaises ressentent de l'amertume, mais qui peut les aider, si ce n'est elles-mêmes ? N'a-t-on pas dit que « ce n'est pas le tyran qui fait l'esclave, mais l'esclave qui fait le tyran ?... »

Une pétition à la Municipalité de Lausanne

A Lausanne vient de circuler une pétition demandant au Conseil communal d'exclure les gens de maison et les domestiques du règlement sur la protection ouvrière que la Municipalité vient de réviser. Non pas du tout que les maîtresses de maison, du moins celles qui réfléchissent, soient opposées à une réglementation du travail domestique, mais elles voudraient un règlement plus souple, tenant mieux compte des conditions du travail et de la situation des domestiques, des mineures surtout.

Le nouveau règlement est vivement critiqué ; il ignore que le travail domestique comporte des heures de travail effectif et de présence ; en fixant la journée de travail de 7 à 19 heures, par exemple, il met dans l'embarras les enfants se rendant tôt à l'école, et le maître de maison rentrant tard le soir ; il jette à la rue, à la lettre, les petites bonnes, en prévoyant un repos de vingt-quatre heures, pendant lequel la domestique fera ce que bon lui semble et ira où cela lui plaît, sans avoir de compte à rendre. Cette disposition surtout indignes les femmes conscientes de leurs responsabilités, de leurs devoirs vis-à-vis de leurs jeunes bonnes, très souvent des mineures. Quelle confiance pourrait avoir les parents de Suisse allemande envoyant leur « Maedeli » à Lausanne, s'ils savent qu'elle aura le droit de réclamer

chaque semaine 24 heures de liberté sans avoir à en rendre compte ?

Les prescriptions relatives aux vacances sont également critiquées, car, pratiquement, elles demandent moins que ce qui est généralement accordé, et ne tiennent pas compte des vacances passées avec la famille, qui sont aussi des vacances pour la domestique.

Le règlement abaissant de 20 à 19 ans l'âge auquel une somnellière pourra servir dans un établissement public. On se demande pourquoi ? Il prévoit en outre toute une série de mesures tracassières, délation, dénonciation, inspection, amendes, qui sont parfaitement déplorables.

Ce règlement légiférant dans un domaine strictement féminin est une nouvelle illustration des erreurs que peut commettre un Conseil masculin. Il apporte, oh ! bien involontairement, un appui solide à nos revendications, parle en faveur de la participation des femmes aux affaires publiques. Car, pour l'élaborer, le conseiller municipal responsable n'a consulté ni les maîtresses de maison, ni les domestiques, ni les associations féminines s'occupant du service domestique, ni le Secrétariat de Saint-Gall qui prépare, on le sait, un contrat-type qui rendra de grands services aux maîtresses de maison, contentes de connaître exactement leurs obligations.

S. BONARD.

Questions d'éducation

Les *Bulletins du Bureau International d'Education*, Nos 28, 29 et 30, contiennent, comme toujours, une riche moisson de nouvelles pédagogiques. On nous y signale la parution d'un fascicule de 88 pages sur la situation de la femme mariée dans l'enseignement. Nous y apprenons à connaître la prison-école de Hoogstraten en Belgique, établissement qui fonctionne depuis douze ans, et où les jeunes délinquants, par des stages successifs dans quatre pavillons, sont amenés au *self-government* et préparés à la liberté. On nous recommande d'encourager ces pensionnaires en nous abonnant à leur revue : *Chaines brisées*.

Un peu partout nous voyons se préciser la tendance aux économies, ce qui inquiète spécialement les Sociétés féminines.

Pourtout on voue une attention accrue à l'éducation physique. Plusieurs pays, telle la France, adoptent une nouvelle législation scolaire, introduisant un enseignement de culture physique et demandant aux maîtres et maîtresses une préparation spéciale longue et complète.

La crise économique a ses répercussions dans les institutions d'orientation professionnelle. La

144, rue des Maraichers, Genève.

Le vote des femmes en France

Obstruction et sabotage

Comme le craignait un précédent article du *Mouvement*, le geste de la Chambre française votant à la majorité de 229 voix le projet de loi Bracke reconnaissant aux femmes les droits politiques complets n'a pas eu de lendemain. Et soit à la Commission du suffrage universel chargé d'examiner les amendements proposés à ce projet, soit au sein même du parti socialiste, auquel appartient M. Bracke, l'on s'est appliqué à détruire soigneusement et peu à peu ce qui avait édifié par le vote du 1^{er} mars dernier.

Au parti socialiste d'abord, où, comme l'a vertement relevé M^{lle} Maria Véroine dans *l'Œuvre*, certains chefs se sont conduits comme de véritables pantins (le mot est de la fougueuse avocate), et après avoir claironné à la Chambre que leur parti est et a toujours été partisan du vote des femmes, ont manifesté deux jours plus tard, en Assemblée de militants, des sentiments exactement contraires¹, émettant la crainte que « les femmes, en allant voter au sortir de la messe, n'amènent au pouvoir le fascisme par des voies légales ». Et l'on voudrait que la question du vote des femmes soit encore soumise à la décision du Comité Central du parti, alors que, comme le relève justement M^{lle} Véroine, ce projet Bracke n'appartient plus au parti, n'appartient plus à une Commission, n'appartient même plus à la Chambre, puisqu'il a été définitivement voté.

Oui. Mais à la Commission du Suffrage universel de la Chambre, l'on n'en juge pas ainsi, et après avoir reculé les séances, faute du quorum nécessaire, l'on étudie, discute, et parfois même vote les plus curieuses propositions à joindre au vote des femmes : vote des marins, vote des absents, vote des officiers, vote obligatoire... Voici M. Emile Borel, qui, par un amendement en 10 articles (heureusement repoussés) voudrait imposer aux électeurs masculins l'obligation de voter pour des hommes, et aux électrices celle de voter pour des femmes ! Et voici que réapparaît, avec M. Duval-Arnould, le fameux vote familial, qui fit couler tant d'encre, il y a quelques

années, et qui mélange (sciemment ou inconsciemment ?) deux questions qui n'ont rien à faire ensemble : celle du suffrage universel, par individu, la femme étant un individu autant que l'homme ; et celle du vote plural, plusieurs votes étant accordés au chef de famille, en raison du nombre de ses enfants. Manœuvre pour torpiller la loi Bracke, dit M^{lle} Véroine. Confusion inopportune, dit le Congrès de l'Union française pour le Suffrage, qui, réuni à Paris le 9 mars, sous la présidence de M^{lle} Brunschvicg, a voté une résolution protestant contre ce dangereux mélange, qui risque de faire échouer l'une aussi bien que l'autre des réformes proposées. Inutile. Car le 13 mars, la Commission a voté, par 13 voix contre 3 (dont celle de M. Bracke), un amendement bizarre stipulant que

l'électeur ou l'électrice chef de famille a droit à ce titre à un suffrage supplémentaire s'il a 3 enfants mineurs de 21 ans.

Et, ce point réglé, la Commission du suffrage universel a tranquillement décidé d'examiner encore, dans ses prochaines séances, le vote des marins, le vote par correspondance, le vote obligatoire..., si bien que l'on se demande à quelles calendes est encore renvoyé le règlement définitif de la question du vote des femmes ?...

...Mais lasses de cette obstruction et de ce sabotage parlementaires, les suffragistes françaises portent ailleurs qu'auprès des députés leurs efforts. Et par les soins de M^{lle} Louise Weiss, l'énergique initiatrice de la *Femme nouvelle*, une « croisade féministe » s'organise en province. Le Poitou, région où les sénateurs se sont toujours montrés le plus hostiles à notre revendication, a été choisi en première ligne. On trouvera à notre revue de la presse quelques extraits de journaux français qui feront voir l'écho rencontré par cette « croisade ». Comme nous, nos amies françaises sont donc amenées maintenant à agir surtout sur l'opinion publique : souhaitons-leur de tout cœur de la trouver moins timorée et moins incroyablement routinière que chez nous. Chez les femmes surtout.

E. Gb.

Voici le texte du télégramme que le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage a adressé, à l'issue de sa séance du 10 mars, à M^{lle} Brunschvicg et Véroine :

Comité Central Association suisse Suffrage féminin réuni aujourd'hui vous adresse félicitation pour succès remporté à la Chambre, pour intense campagne de propagande qui l'a précédée, et ses vœux très chaleureux pour aboutissement complet et prochain vote des femmes en France.

¹ Et le parti socialiste français n'est pas le seul à reculer actuellement devant les perspectives du vote des femmes, car le *Travail*, organe du parti socialiste genevois, a publié (par imitation peut-être), le 6 mars, sous la signature du leader vaudois Paul Golay, un article à la fois nettement antidémocratique et antisuffragiste, qui renie carrément le principe du suffrage que l'on nous avait aussi assuré, comme à nos amies françaises, figurer depuis toujours au programme de ce parti.